



n° 23
Décembre
2015

Le Bellovissien

Bulletin municipal de Bellou le Trichard

Sur Internet

WWW.bellouletrichard.com



Galette des Rois du comité des Fêtes

**Dimanche 17 janvier 2016
vous êtes invités
à la salle des fêtes**

**A 14h si vous souhaitez
participer à
l'assemblée générale**

**A 15h pour partager la
galette des Rois**

Le mot du Maire

Si l'année 2015 a été marquée par une nouvelle représentation cantonale puis régionale, la refonte des territoires se poursuit en 2016, avec la fusion des communautés de communes du Pays Bellêmois et du Val d'Huisne, voulue par les services de l'État.

« On ne peut plus faire face aux défis du monde rural avec de vieux schémas » a indiqué en octobre 2015 Madame Isabelle David préfet de l'Orne. Le conseil municipal de Bellou entrevoit dans cette évolution, une ouverture vers l'extérieur permettant de nous inscrire dans une véritable logique d'intérêt général.

Pour se donner les moyens de conserver la proximité due à nos concitoyens, et mutualiser les atouts dont nous disposons, le conseil municipal avait souhaité que Bellou-le-Trichard intègre la commune nouvelle aujourd'hui « Val au perche » composée des communes de Gémages, L'Hermitière, Le Theil, La Rouge, Saint-Agnan et Mâle. Mais faute de pouvoir constituer une continuité géographique obligatoire avec ces communes, cela n'a pas été possible.

La réforme territoriale continue, la région Normandie vient de voir le jour, et pour exister dans cette grande région de 3,4 millions d'habitants, le conseil municipal a voté pour la fusion des CDC du Pays Bellêmois et du Val d'Huisne.

Au lieu de subir une contrainte dictée par la préfecture, nous avons préféré la fusion avant qu'elle nous soit imposée. Au moment où certains rêvent d'une société qui génère le repli sur soi, la peur de l'autre, le communautarisme, l'affrontement, il est urgent d'additionner nos compétences.

Enrichissons-nous de nos différences, ouvrons nous aux autres, partageons nos savoirs, notre histoire, et créons les liens indispensables au vivre ensemble.

Et puis, je salue le travail des associations locales qui complètent cet ensemble et qui jouent un rôle déterminant pour ce qui est, du vivre ensemble et de la convivialité.

Au nom de l'équipe municipale, permettez-moi de vous souhaiter une année de bonheur, de santé et de prospérité.

Jean-Pierre Deshayes



Le recensement, en ligne ou sur documents papier



Du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2016

1. Un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous pour vous recenser. Pour Bellou-le-Trichard, l'agent recenseur est

Jérôme Rayneau



2. Vous répondez à l'enquête de recensement

Lors de son passage, l'agent recenseur vous propose de répondre à l'enquête de recensement en ligne ou sur les documents papiers.

Vous répondez sur internet :

Cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants présents sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Vous préférez répondre sur les documents papier :

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Il existe également une notice disponible en Anglais sur : www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/pdf/Notice_anglais.pdf

TNT - Changement d'ondes le 5 avril 2016

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau.

Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.



Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

	<ul style="list-style-type: none"> • Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4). 			<ul style="list-style-type: none"> • Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
--	--	--	--	--

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur :

L'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil !

Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

Le bénévolat apporte sa contribution à la vie locale

Restauration du lavoir, nichoir pour chouettes effraies, fleurissement du village, rénovation du monument aux morts, arrosage et entretien des fleurs, grand nettoyage de l'église et autres interventions ponctuelles ou régulières de bénévoles, ont contribué à rendre notre commune plus accueillante et attrayante.

MERCI à TOUTES et à TOUS



Vie communale

Douceur printanière en plein hiver

Face au thermomètre qui fait de la résistance, le monde végétal ne s'est pas encore mis en mode hivernal. Si la neige se fait attendre, les flocons d'or du mimosa de Claude Lechêne embaument et attirent les abeilles.

« L'année dernière il a fleuri fin février, et il était déjà en avance par rapport aux années précédentes ».



Cette douceur remarquable du mois de décembre ne doit pas faire oublier que l'hiver n'a peut-être pas dit son dernier mot...



Coup de projecteur sur la magie de Noël

Décorée avec soin par Gina et Sylvie, la crèche de Noël a repris sa place dans l'église sous l'éclairage assuré par Jean-Louis.

Pour que se perpétue la magie de Noël, le bourg s'est aussi paré d'un sapin et de branches, notamment décorés par Monique qui n'a pas ménagé ses efforts pour y placer des ornements « faits maison ».

Vie communale

Départ à la retraite de Liliane Besnier



Après 35 années passées au service des populations des mairies de Bellou-le-Trichard et d'Appenai-sous-Bellême ainsi qu'au syndicat d'eau de Bellou Pouvrai, le départ à la retraite Liliane Besnier a été salué par un grand nombre de personnes qui ont apprécié son professionnalisme, sa discrétion, sa loyauté et disponibilité.

Des qualités reconnues par tous et par les maires qui ont évoqué son parcours commencé en 1980 à Bellou avec Marcel Thomas puis Bernard Bothereau, a rappelé le maire honoraire Michel Chobert qui a félicité son « adaptation à tous les changements en quelques décennies.

Au cours de ces 19 années de collaboration, j'ai beaucoup apprécié votre connaissance du territoire et de ces habitants auxquels vous avez toujours été dévouée ».

Jean-Pierre Deshayes a ajouté que ce bail bien rempli, « représente aussi tes capacités à t'adapter à chaque maire, à chaque institution, à chacune des demandes de la population ainsi qu'aux exigences liées à l'évolution de plusieurs domaines, que ce soit en matière juridique, technique, administrative ou informatique. De la pièce d'identité à la facture d'eau en passant par l'aide administrative personnalisée aux personnes les plus fragiles et la tenue de comptes irréprochables, tu as assuré un véritable service de proximité ».

Demeurant à la Chapelle-du-Bois, Ange-Line Garnier succède à Liliane Besnier.

À 28 ans, la jeune maman de deux enfants qui a pris ses fonctions l'été dernier, assure l'ensemble des tâches administratives et vous reçoit en mairie lors des permanences :

le mardi de 17h à 19h et le jeudi de 14h à 16h.

Téléphone de la mairie : 02 33 83 22 34



Vie communale

Une plaque sérigraphiée pour l'église



Avec l'idée de favoriser la découverte du patrimoine, des plaques sérigraphiées comportant un descriptif, une représentation graphique et un flashcode vont être posées sur les églises de la communauté de communes du Val d'Huisne.

« Les édifices du Theil, Mâle, Ceton et Saint-Germain-de-la-Coudre étant déjà équipés de plaques spécifiques du fait de leur inscription aux monuments historiques, nous avons souhaité équiper les six autres églises » a indiqué Bruno Jouselin.

Cette harmonisation et mise en cohérence de l'ensemble des édifices commencée à Bellou-le-Trichard permet d'affirmer l'identité territoriale de la CDC et contribue à son développement économique. « La commis-

sion tourisme réfléchit également à une identification du patrimoine bâti et environnemental de chaque village » ont conclu Bruno Jouselin et Julien Dupré.

Réhabilitation de chemins ruraux



Dans le cadre des projets d'investissements décidés par le conseil municipal, la réalisation d'un enduit bicouche sur des chemins ruraux non encore revêtus, a été effectuée l'été dernier.



Montant des travaux :

Le conseil municipal a retenu le devis de 24 078 € HT établi par l'entreprise Pigeon TP.



Réfection des caniveaux du bourg

Indispensables au bon écoulement de l'eau, les caniveaux et les bordures des trottoirs du bourg ont été rejointoyés.

Cette opération a été complétée par quelques travaux de maçonnerie également réalisés par les employés communaux Gérard et Henri.

Vie communale

La commune s'est équipée d'un tracteur tondeuse

Cet équipement plus performant décidé par le conseil municipal, permet notamment d'entretenir le terrain proche de la salle des fêtes, les bords des routes et autres surfaces enherbées du village, avec davantage d'efficacité.

Montant :

Le conseil municipal a retenu le devis de 10 600€ HT établi par l'entreprise Decherf.

Pour financer cet achat, le conseil municipal a accepté la proposition de cette entreprise, à savoir un prêt collectivité à taux zéro sur 48 mois auprès de John Deere et le Crédit Agricole en partenariat.

Les frais de dossier s'élèvent à 80€.



Commémoration cantonale du 8 mai à Bellou-le-Trichard

C'est en présence de plusieurs maires ou leurs représentants, de nombreux élus, de présidents d'associations, d'habitants et de bien d'autres, et avec la participation des anciens combattants du canton, des sapeurs pompiers du Theil et de Ceton, des musiciens de l'harmonie de Saint-Germain-de-la-Coudre, des conseillers départementaux Anick Bruneau et Vincent Segouin, que s'est déroulée la cérémonie commémorative du 8 mai.



Le bellovisien Jean Hennequin, décoré du titre de Reconnaissance de la Nation et de la Croix du combattant



Le maire Jean-Pierre Deshayes a notamment salué la présence des personnes qui sont venues en nombre assister à la cérémonie, et a également remercié tous les bénévoles de Bellou qui ont contribué à embellir et restaurer la place du village et l'église, ainsi que toutes les bonnes

volontés qui ont participé à l'organisation de cette journée.

Ont également été remerciées par des applaudissements, l'intervention de Zoé qui a donné lecture avec prestance et assurance du message de l'union française des anciens combattants, et celle des enfants qui ont chanté avec enthousiasme la Marseille avec l'appui des musiciens de l'harmonie.



Vie communale

La cigale, la fourmi et le Père Noël s'invitent à l'arbre de Noël communal !

Dans une salle des fêtes comble, le spectacle « Sissi et Mimi » inspiré par une fable de Jean de la Fontaine et proposé par la Compagnie du Théâtre, a rassemblé toutes les générations autour de l'arbre de Noël offert par la commune.

Après des remerciements au Comité des Fêtes et à la Compagnie pour leurs efforts financiers et leur participation à la vie du village, le Père Noël a fait une pause à Bellou pour une distribution de cadeaux qui a comblé 37 enfants de moins de treize ans.



La balade de l'été a mené au château de Gevraise

Dans le cadre du programme « un été en Val d'Huisne », 178 personnes se sont prises au jeu d'une balade théâtralisée jusqu'au château de Gevraise, un site habituellement fermé au public.



La troupe partie du petit cimetière privé derrière l'église où reposent François de Romanet et Ernestine, s'est laissée guider jusqu'au pied du château de Gevraise.

Au fil de la balade ponctuée de haltes musicales et de rencontres avec des personnages en tenue d'époque, petits et grands ont remonté le temps en faisant connaissance avec celles et ceux qui ont marqué la vie locale et du Perche environnant.

Des bellovissiens présents au comice inter-cantonal à Berd'huis



La famille Boulard et ses chevaux percherons



Hélène Lelarge, secrétaire du comice



Dominique Guyot et ses chevaux percherons

Vie communale



**Retrouvailles des
anciens écoliers
de Bellou**

Anciens élèves à Bellou-le-Trichard, Marcel Odillard, sa sœur Evelyne, son cousin Albert et ses frères René, Bernard, Daniel, et avec le soutien de Marcel Thomazo, tous se sont mis en quête pour tenter de retrouver et contacter celles et ceux qui ont fréquenté l'école du village qui a fermé en juin 1985, tout comme celles et ceux qui ont participé un jour ou l'autre à la vie active du village.

Cette démarche a abouti à la rencontre de 104 personnes qui ont fêté leurs retrouvailles à la salle des fêtes.

Vie associative - L'Amicale des Aînés Ruraux



Affiliée à Générations Mouvement, l'Amicale des Aînés Ruraux fait preuve de dynamisme.

Marche, bowling, journée de la forme, repas amicaux festifs, pétanque, jeux de société ou chant choral, au gré de leurs envies, les aînés de l'Amicale présidée par Louis Minardi consacrent une partie de leur temps de loisirs à pratiquer ensemble des activités à Bellou et bien au-delà de la frontière communale.



Vie associative - L'Amicale des Aînés Ruraux



Vie associative - Le Comité des Fêtes



Un troc de plantes a germé dans les animations du Comité des Fêtes



Sous la houlette du comité des fêtes et avec le soutien d'un bouche-à-oreille efficace, la place ensoleillée de la salle des fêtes a pris les allures d'une terrasse verdie par une multitude de végétaux issus de jardins de particuliers. Ininterrompues, les allées et venues de visiteurs ont complété ce tableau ponctué d'échanges de plantes, de recettes, de dégustations, de graines, de conseils et de convivialité.



Rappel en images, de bons moments organisés pour toutes tous de toutes les générations !



Vie associative - Le Comité des Fêtes



Informations pratiques

En mairie de Bellou le Trichard

Vous pouvez notamment consulter les comptes-rendus des conseil municipaux, le cadastre, ...

Démarches administratives :

- Carte Nationale d'Identité
- Permis de conduire : Renouvellement ou remplacement
- Permis de construire
- Déclaration de travaux
- Carte Grise
- Recensement militaire,...

Mairie

Heures d'ouverture

Mardi de 17h à 19h

Jeudi de 14h à 16h

Tél. 02 33 83 22 34

www.bellouletrichard.com

Informations permanentes ou ponctuelles disponibles en mairie :

Circuits de randonnées, Hébergement touristique, Écomusée du Perche, Parc Naturel Régional du Perche, Pays Perche, Services et animations proposés par la Communauté de Communes du Val d'Huisne ...

Syndicat d'eau

Permanences le lundi de 10h à 12h en mairie.

Relevé des compteurs d'eau

Pour faciliter la démarche du fontainier, merci de rendre accessible l'accès à votre compteur.

Les associations

Comité des Fêtes

Présidente : Karine MAUBERT

Contact : 02 33 25 57 84

Amicale des Aînés Ruraux

Président : Louis MINARDI

Contact : Jean-Louis JOYOT
au 02 33 73 01 16

L'Amicale se réunit le premier Jeudi de chaque mois sauf en juillet et août.

Manifestations de l'Amicale ouvertes à tous :

- Repas dansant autour d'une choucroute le 2e dimanche de février.
- Repas dansant autour d'un couscous le 3e jeudi d'avril
- Repas dansant autour d'une paëlla le 2e dimanche d'octobre.

Les artisans de la commune

Daniel LECHENE

Plomberie, chauffage, couverture, zinguerie, travaux divers

Tél. 02 33 83 32 85

Tél. 06 43 04 49 79

SNC LECHENE GIRARD

Charpente, couverture, maçonnerie, plomberie, travaux divers

Tél. 02 33 83 67 87

Tél. 02 33 83 84 27

Michel HUSSON

Maçon, charpentier

Tél. 02 33 83 21 06

Laurent TAFFORY

Artisan Peintre

Tél. 02 33 83 86 53

Tél. 06 16 97 23 34

Informations pratiques

Dépôt de pain : Place de l'église tous les jours à 10h sauf le lundi

Salle des Fêtes - Tél. 02 33 25 93 25

Location : 210 € pour 2 jours, 140 € pour 1 jour, 70 € pour les vins d'honneur.

Capacité : 100 personnes

Location vaisselle : forfait 35 €

Ménage : à faire soi-même, sinon forfait de 31 €

Frais électricité et chauffage : sur relevé compteur EDF

Caution : 500 €

Frais de réservation : 70 €

Obligation : Présenter un certificat d'assurance.

Pour les habitants : 1 fois par an et par foyer, réduction de 40€ pour un week-end.



Déchetterie du Val d'Huisne

La Porcherie

61260 le Theil sur Huisne

Tél. : 02 37 49 67 81

Déchets acceptés :

Déchets verts, encombrants, gravats, ferrailles, huiles de vidanges, aérosols, piles, électro ménager, peintures, néons, cartons, batteries, acides, solvants, huiles de fritures, ampoules économiques, ...

Déchets interdits :

Pneus, médicaments, bouteilles de gaz

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	-	13h30 17h30
Mercredi	9h – 12h	13h30 17h30
Vendredi	9h – 12h	13h30 17h30
Samedi	9h – 12h	13h30 17h15

Communauté de Communes Du Val d'Huisne (CDC)

Maison de la petite enfance (Garderie), Relais assistantes maternelles, parents, enfants (RAMPE), Piscine intercommunale, Transport à la demande (TAD), Médiathèque, Ludothèque, Espace Publique Numérique (EPN), Déchetterie, Accueils de loisirs pour les enfants, Accueils de loisirs et animations pour les jeunes,...

Les informations concernant ces services, sont disponibles en mairie et régulièrement mises à jour. ‘

Pour contacter la CDC : 02 37 49 63 51 - <http://www.cc-valdhuisne.fr>

Cabinet infirmier du Theil : 02 37 49 61 63

Permanences pour prélèvements médicaux et des soins :

Saint-Germain-de-la-Coudre, à l'espace Raymond et Claude Bru, le mercredi matin de 8h30 à 9h sans rendez-vous.

Le Theil-sur-Huisne, au foyer logement 20 rue du Ruisseau, le vendredi matin de 8h à 8h30, ou tous les jours sur rendez-vous au 02 37 49 61 63.